



Paris, le 23 Mai 2008

Frais de déplacements : maintenant, ça suffit !

**+ 10 %, + 15 %, + 25 %..., ce sont les augmentations du prix des carburants constatées ces derniers mois.
+ 0 % : c'est la revalorisation des indemnités kilométriques depuis 2 ans !**

Suppressions d'emplois, réduction des délais, augmentation de la charge de travail, pression managériale, les exemples des dégradations des conditions de vie au travail ne manquent pas au sein de la Direction générale des finances publiques (Dgfp). La « révision générale des politiques publiques » accélère cette dégradation et remet en cause les principes mêmes de la fonction publique : mobilité forcée, individualisation croissante de la gestion des agents, rémunération au « mérite », tels sont les principaux axes des projets actuels. Les agents de la Dgfp, sont touchés de plein fouet dans leur statut, leurs missions et leurs conditions de travail.

Les acteurs du contrôle fiscal n'échappent pas à ces évolutions : l'exemple des remboursements de frais est particulièrement frappant. Historiquement, les modalités de remboursements n'ont pas tenu compte de la réalité des frais engagés. Mais dans une période de flambée des prix des carburants et de pouvoir d'achat plombé par la modération salariale notamment, il est intolérable de ne pas voir cette réalité prise en compte.

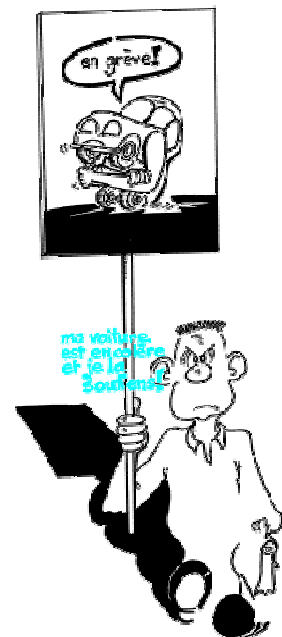
Les agents perdent de l'argent pour assurer leur mission : c'est inacceptable, cela doit cesser !

Le SNUI agit de longue date pour obtenir des remboursements de frais de déplacements pour qu'aucun agent ne perde de l'argent dans le cadre de ses missions. Cela concerne la formation ou encore les professions mobiles (géomètres, évaluateurs, mais aussi agents de la sphère du contrôle fiscal). Le SNUI a relayé auprès de la Direction générale les nombreuses pétitions établies à ce sujet. Nous sommes intervenus récemment, dans le cadre du « rapport du SNUI sur l'état de la lutte contre la fraude fiscale », auprès de la Direction générale et de plusieurs parlementaires pour demander une revalorisation des indemnités kilométriques et, plus largement, des modalités de remboursement des frais engagés dans le cadre de l'exercice des missions.

Les différences qui existent entre le remboursement actuel et les frais réels déductibles de l'impôt sur le revenu sont illogiques, inadmissibles, injustifiables : ainsi, pour un véhicule de 5 CV parcourant 5.500 kilomètres la différence à la charge des agents s'élève à 1.189 euros !

Le SNUI appelle les agents à se mobiliser pour obtenir les moyens d'exercer leur travail dans de bonnes conditions et notamment une revalorisation des indemnités kilométriques qui tienne compte de la hausse des prix.

Le SNUI appelle les agents à s'engager dans les actions en cours sur le territoire (participation aux assemblées générales, grèves, distributions de tracts, rassemblements) et à débattre des modes d'actions complémentaires sur la question des frais de déplacements : voiture au garage, intervention limitée à la résidence, non inscription aux formations éloignées, boycott des groupes de travail, pétitions...



L'administration doit assurer des remboursements qui prennent enfin en compte la réalité des prix pour que le service public puisse fonctionner dans des conditions normales !